Feuillet 144

CEALN

363636363636

Nombre de membres du Conseil Communautaire

<u>Titulaires</u>: 69 <u>Membres présents</u>: 47

suppléés : 2représentés : 3Votants : 50

Date de la convocation : 13 décembre 2017 Secrétaire de séance : Marie-Christine MAILLART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 18 DECEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 13 décembre 2017, s'est réuni à la Salle des Fêtes d'Hangest-en-Santerre sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

• Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, PREVOST, SAINQUENTIN (Suppléante représentant Monsieur LECLABART, délégué de La Faloise) FLAMANT, WU, HALL, ROUX, BLONDEL, PETIT, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELLE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, SUIN, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, CARON, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VAN DE VELDE, DRAGONNE, PELTIEZ, CAILLET (Suppléant représentant Monsieur SZYROKI, délégué de Sourdon) et MAROTTE.

• Disposaient d'un pouvoir :

Madame ROUX de Madame LEFEBVRE Monsieur BARRE de Madame MARCEL Monsieur PALLIER de Madame BLIN

Absents excusés :

Mesdames MARCEL (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) BLIN (Pouvoir remis à Monsieur PALLIER) LEFEBVRE (Pouvoir remis à Madame ROUX) Messieurs TEN, LECLABART (Représenté par Madame SAINQUENTIN) SZYROKI (Représenté par Monsieur CAILLET)

Absents non excusés: Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, Messieurs DURAND, BOUCHER, DOUCHET, BINET, LECONTE, POTTIER, DUTILLEUX, VERMEIL, DAIGNY, HEYMAN, PICARD, BIECKENS, CHIRAT, DALRUE, LEROY et CLEMENT.

OBJET: EOLIEN / REPARTITION DU PRODUIT ATTENDU ET REGIME DE COMPENSATION

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCALN en date du 16 mars 2017, relative à la répartition du produit éolien et au régime de compensation ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 11 décembre 2017 ;

Il est rappelé que :

La CCALN va percevoir en tant qu'EPCI à FEU:

- de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) 70 % de l'IFER (30 % Conseil Départemental)
- de la CFE Eolien Cotisation Foncière des Entreprises (100 % à partir du taux voté par le Conseil Communautaire)
- La commune d'implantation perçoit : (article 344 quaterdecies de l'annexe 3 du CGI et décret n°2011-1232 du 3 octobre 2011)
- de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)

Conformément aux dispositions retenues, la répartition et l'attribution du produit Eolien s'établissent comme suit :

- CCALN: [45 % (IFER + CFE+ CVAE)]
- COMMUNES D'IMPLANTATION DES EOLIENNES : [40 % (IFER + CFE+ CVAE) CVAE] répartition en fonction du nombre d'éoliennes et la puissance des éoliennes
- AUTRES COMMUNES DE LA CCALN : [15 % (IFER + CFE+ CVAE)]

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

> entérine la répartition et les reversements suivants :

Montant en €		nombre d'éoliennes	puissance	
CFE	54627			
IFER	205128			
CVAE Chirmont	4062	2	2,3	
CVAE Louvrechy	5862	3	2,3	
CVAE Sourdon	5320	3	2,3	
CVAE Thory	6958	4	2,3	
CVAE Hangest	10888	4	3	
CVAE	33090			
TOTAL	292845			

TOTAL	292845
IGNAUCOURT	998
AUBERCOURT	998
CAYEUX EN SANTERRE	998
HANGARD	998
VILLERS AUX ERABLES	998
FRESNOY EN CHAUSSEE	998
ROGY	998
AUBVILLERS	998
HALLIVILLERS	998
FOLLEVILLE	998
FRANSURES	998
GUYENCOURT SUR NOYE	998
ESCLAINVILLIERS	998
SAUVILLERS MONGIVAL	998
LAWARDE MAUGER L	
HORTOY	998
BEAUCOURT EN SANTERRE	998
LA FALOISE	998
FOUENCAMPS	998
BRACHES	998
MAILLY RAINEVAL	998
LA NEUVILLE SIRE BERNARD	998
ROUVREL	998
QUIRY LE SEC	998
COULLEMELLE	998
DOMMARTIN	998
GRIVESNES	998
HAILLES	998
DOMART SUR LA LUCE	998
BERTEAUCOURT LES	
THENNES	998
CONTOIRE HAMEL	998
THENNES	998
DEMUIN	998
FLERS SUR NOYE	998
JUMEL	998
MORISEL	998
MEZIERES EN SANTERRE	998
COTTENCHY	998
CHAUSSOY EPAGNY	998
PIERREPONT SUR AVRE	998
LE PLESSIER ROZAINVILLERS	998
LE QUESNEL	998
ARVILLERS	998
AILLY SUR NOYE	998

MOREUIL	998	répartition des 40 % Co d'implantation	CVAE à déduire	Montant à verser
CHIRMONT 2* 2,3 MW	117138	13 607	4 062	9 545
SOURDON 3 * 2,3 MW		20 410	5 320	15 090
THORY 4* 2,3 MW		27 214	6 958	20 256
LOUVRECHY 3*2,3 MW		20 410	5 862	14 548
HANGEST EN SANTERRE 4*3 MW		35 496	10 888	24 608
CCALM	131 780			=22

117 138	39,60	MWh pour 16 éoliennes	
2 958	1 MWh		

» autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'Espace – Cadre de vie, à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 18 DECEMBRE 2017 A HANGEST-en-SANTERRE

Le Président,

Pierre BOULANGER.

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le. 27.17.17

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE 144, rue du Cardinal Mercier 80110 MOREUIL



Sous-préfecture de Montdidier 7, rue Jean Dupuy

80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2017

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
ZAC d'Ailly sur Noye / Vente Boubaker	2017,18.12-1 Feuillet 133 /	
Suppression et création de plusieurs emplois permanents – tableau des effectifs	2017.18.12-2 Feuillet 134	SCUS PREFECTURE
Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEEP)	2017.18.12-3 Feuillet 135	2.8 GEC. 2897
Projet de régime indemnitaire pour les cadres d'emplois non éligibles au RIFSEEP	2017.18.12-4 Feuillet 136	AHRIVÉE
Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires /	2017.18.12-5 Feuillet 137 /	
Aménagement du temps de travail	2017.18.12-6 Feuillet 138	
Rapport sur la situation des agents contractuels – le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les modalités d'organisation de la sélection professionnelle	2017.18.12-7 Feuillet 139	
Contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2018-2021 /	2017.18.12-8 Feuillet 140 /	
Acomptes sur les subventions 2018 Régie de gestion d'ALMEO – Centre musical du Val de Somme – Centre musical LA SI SOL – Régie de gestion de l'office de tourisme Avre Luce Noye	2017.18.12-9 Feuillet 141	
Dissolution du Syndicat Mixte du Collège Jean Moulin / Convention portant sur l'organisation et la gestion du gymnase du collège Jean Moulin de Moreuil avec la commune de Thézy Glimont	2017.18.12-10 Feuillet 142	
Eolien- répartition du produit attendu et régime de compensation	2017.18-12 Feuillet144 /	
Avenants – conventions de délégation de compétence à l'Ameva pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'Avre et de la Luce 2016-2020	2017.18.12-13 Feuillet 145 /	

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Avenant n°2 – contrat d'affermage – SPANC – Nantaise des eaux	2017.18.12-14 Feuillet 146	
Avenant API – Groupement de commandes	2017.18.12-15 Feuillet 147	
Modification du périmètre syndical – adjonction d'un EPCI – Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois	2017.18.12-16 Feuillet 148	
Avenant au marché de prestation « enlèvement et transport des déchets issus de la déchèterie du Val de Noye / Lot « Enlèvement et traitement des déchets verts et déchets assimilés » /	2017.18.12-17 Feuillet 149	
Site de Folleville – contrat type de location	2017.18.12-18 Feuillet 150	
Convention 2018 Théâtre du « Courant d'Air » Animation des ateliers amateurs « Et si on jouait »	2017.18.12-19 Feuillet 151	
Convention de mise à disposition de locaux avec la ville de Moreuil – Accueils collectifs de mineurs – CAJ 2018	2017.18.12-20 Feuillet 152	
Decisions Modificatives Nº2 aux Budgets primitifs 2017	2017 18 12 -11 Fewiller 143	

EGUS PREFECTURE DE MONTDIDIER 20 EC, 2017 ARRIVÉE

Fait à Moreuil, le 22 décembre 2017

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE, LUCE NOYE

Haday John Angel

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cacllet portant le timbre de la direction et la date de la réception.